











Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2114(INI)
Procédure terminée	
Politiques économiques de la zone euro	
Sujet	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		12/07/2016
		 HÖKMARK Gunnar	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 SILVA PEREIRA Pedro	
		 ZĪLE Roberts	
		 WIERINCK Lieve	
		 VALLI Marco	
		 KAPPEL Barbara	
		Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		15/06/2017
		 TOOM Yana	
	REGI Développement régional		25/04/2017
		 VALCÁRCEL SISO Ramón Luis	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Événements clés			

06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/10/2017	Vote en commission		
23/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0310/2017	Résumé
25/10/2017	Débat en plénière		
26/10/2017	Résultat du vote au parlement		
26/10/2017	Décision du Parlement	T8-0418/2017	Résumé
26/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2114(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/09592

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE605.977	02/06/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE606.306	10/07/2017	EP	
Avis de la commission	REGI	PE606.263	08/09/2017	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE606.272	29/09/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0310/2017	23/10/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0418/2017	26/10/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)7	08/03/2018	EC	

Politiques économiques de la zone euro

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Gunnar HÖKMARK (PPE, SE) sur les politiques économiques de la zone euro.

La commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport.

Les députés ont rappelé que selon les prévisions de la Commission, le taux de croissance du PIB en 2017 devrait rester stable à 1,7% dans la zone euro (1,8% en 2016) et à 1,9% pour l'Union dans son ensemble, chiffres meilleurs qu'avant la crise mais tout de même insuffisants pour créer de nouveaux emplois dans les États membres.

Les taux de chômage de la zone euro et de l'UE-28 sélevaient respectivement à 9,3% et à 7,8%, en avril 2017, mais il existe des écarts importants entre les États membres où ces taux varient de 3,2% à 23,2%. En outre, le rapport dette publique/PIB de la zone euro devrait s'établir à 90,3% en 2017 et à 89% en 2018.

Politiques structurelles: les députés estiment que la croissance inégale et la situation de l'emploi dans la zone euro nécessitent une meilleure coordination des politiques économiques, en particulier grâce à une bonne mise en œuvre des recommandations par pays dans le cadre du

Semestre européen.

Dans ce contexte, ils plaident pour la mise en œuvre de réformes structurelles durables pour s'attaquer en priorité au chômage de longue durée, à l'utilisation non optimale des compétences et aptitudes par le marché du travail, au vieillissement des populations, ou aux niveaux élevés d'endettement privé et public.

Ils invitent les États membres à faire baisser les niveaux d'endettement excessifs et se prononcent en faveur d'une stratégie européenne de lutte contre les prêts non productifs qui pourraient mettre en péril la stabilité financière en Europe.

Le rapport insiste sur la nécessité:

- de consentir des efforts supplémentaires pour renforcer l'accès des PME au financement;
- de maintenir des taux d'emploi élevés là où ils ont déjà été atteints;
- de faire évoluer les salaires de manière responsable dans une optique de croissance;
- de mettre en place des réformes de la fiscalité en vue d'améliorer la perception de l'impôt, de prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et de s'attaquer au problème de la pression fiscale élevée qui pèse sur le travail en Europe.

Investissements: les députés appellent à prendre des mesures pour rattraper le déficit d'investissement accumulé dans la zone euro depuis la survenue de la crise.

Des investissements dans l'éducation, l'innovation ainsi que la recherche et le développement permettraient de mieux s'adapter à l'économie de la connaissance. L'achèvement de l'union des marchés des capitaux est également crucial pour attirer et accroître l'investissement, et améliorer le financement de la croissance et la création d'emplois.

Politiques budgétaires: les députés estiment que l'adoption de politiques budgétaires prudentes et prévoyantes joue un rôle fondamental pour la stabilité de la zone euro et de l'Union dans son ensemble. Ils rappellent qu'une forte coordination des politiques budgétaires, l'application correcte et le respect des règles de l'Union dans ce domaine, y compris des clauses de flexibilité en vigueur, constituent une obligation légale pour le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM).

Étant donné que la dette publique reste élevée dans certains États membres, le rapport souligne la nécessité de rendre les finances publiques viables tout en encourageant la croissance économique et l'emploi.

Recommandations par pays: les députés attendent davantage d'engagement de la part des États membres afin qu'ils prennent les mesures politiques nécessaires en s'appuyant sur les recommandations par pays qui ont été convenues.

Si les États membres ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays dans le domaine de la politique budgétaire et des politiques actives du marché du travail, tel n'est pas le cas dans des domaines tels que la concurrence dans le secteur des services et l'environnement des entreprises.

Tous les États membres devraient prendre des mesures pour corriger les déséquilibres macroéconomiques, en particulier les niveaux élevés d'endettement, les excédents de la balance courante et les déséquilibres en matière de compétitivité.

Emploi et politiques sociales: les députés appellent à des efforts continus pour parvenir à un équilibre entre la dimension économique et la dimension sociale du processus du Semestre européen et pour promouvoir des réformes structurelles équilibrées sur le plan social et économique qui réduisent les inégalités et contribuent à créer des emplois décents, menant à un emploi de qualité, une croissance durable et des investissements sociaux.

Une attention accrue devrait être accordée aux déséquilibres structurels sur le marché du travail dans les recommandations par pays. De plus, l'impact social des politiques européennes devrait être évalué.

La Commission est invitée, entre autres, à:

- consacrer des moyens suffisants à la lutte contre le chômage des jeunes, qui demeure intolérablement élevé dans l'Union, et à poursuivre l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du terme de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP);
- accorder une plus grande reconnaissance et une meilleure visibilité aux entreprises de l'économie sociale;
- présenter des propositions ambitieuses en vue d'un socle européen des droits sociaux;
- étudier les moyens de définir ce qu'un salaire décent pourrait englober et la manière de le chiffrer;
- mettre en place tous les mécanismes appropriés en vue d'une plus grande mobilité des jeunes, y compris en apprentissage.

Le rapport appelle de ses vœux une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté d'Europe 2020, et demande que les États membres travaillent à la mise en place progressive de régimes de revenu minimal.

Les députés demandent enfin que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) soient utilisés de manière plus efficace en vue de promouvoir les investissements dans les services sociaux, de santé, éducatifs et d'emploi de qualité, et de lutter contre la pauvreté énergétique, l'augmentation du coût de la vie, l'exclusion sociale, la privation de logement et la qualité insuffisante du parc de logements.

Politiques économiques de la zone euro

Le Parlement européen a adopté par 382 voix pour, 176 contre et 51 abstentions, une résolution sur les politiques économiques de la zone euro.

Contexte: les députés ont rappelé que selon les prévisions de la Commission, le taux de croissance du PIB en 2017 devrait rester stable à 1,7% dans la zone euro (1,8% en 2016) et à 1,9% pour l'Union dans son ensemble, chiffres meilleurs qu'avant la crise mais tout de même insuffisants pour créer de nouveaux emplois dans les États membres.

En avril 2017, les taux de chômage de la zone euro et de l'UE-28 s'élevaient respectivement à 9,3% et à 7,8%, mais avec des écarts importants entre les États membres où ces taux varient de 3,2% à 23,2%. En outre, le rapport dette publique/PIB de la zone euro devrait s'établir à 90,3% en 2017 et à 89% en 2018.

Politiques structurelles: le Parlement a estimé que la croissance inégale et la situation de l'emploi dans la zone euro nécessitaient une

meilleure coordination des politiques économiques, en particulier grâce à une bonne mise en œuvre des recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen. Les réformes devraient tenir compte de la situation et des défis particuliers à chaque État membre.

Soulignant que le chômage important et persistant des jeunes représentait un risque structurel à long terme, les députés ont plaidé pour la mise en œuvre de réformes structurelles durables pour s'attaquer en priorité au chômage de longue durée, à l'utilisation non optimale des compétences et aptitudes par le marché du travail, au vieillissement des populations, ou aux niveaux élevés de dette publique et privée.

Le Parlement a invité les États membres à faire baisser les niveaux de dette excessifs et s'est prononcé en faveur d'une stratégie européenne de lutte contre les prêts non productifs dont le niveau élevé pourrait mettre en péril la stabilité financière en Europe. Il a souligné la nécessité de réformes visant à améliorer le climat des affaires pour stimuler la productivité, la compétitivité tarifaire et non tarifaire, l'investissement et l'emploi dans la zone euro.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- de consentir des efforts supplémentaires pour renforcer l'accès des PME au financement;
- de maintenir des taux d'emploi élevés là où ils ont déjà été atteints;
- de faire évoluer les salaires de manière responsable dans une optique de croissance;
- de mettre en place des réformes de la fiscalité en vue d'améliorer la perception de l'impôt, de prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et de s'attaquer au problème de la pression fiscale élevée qui pèse sur le travail en Europe.

Investissements: compte tenu du déficit d'investissement dans la zone euro, le Parlement a déclaré que la reprise économique devrait être soutenue par des investissements publics et privés, en particulier dans l'éducation, l'innovation ainsi que la recherche et le développement afin de mieux s'adapter à l'économie de la connaissance. L'achèvement de l'union des marchés des capitaux permettrait également d'attirer et d'accroître l'investissement et d'améliorer le financement de la croissance et la création d'emplois.

Politiques budgétaires: les députés ont souligné que l'adoption de politiques budgétaires prudentes et prévoyantes était indispensable pour garantir la stabilité de la zone euro et de l'Union dans son ensemble. Ils ont rappelé qu'une forte coordination des politiques budgétaires, l'application correcte et le respect des règles de l'Union dans ce domaine, y compris des clauses de flexibilité prévues par le pacte de stabilité et de croissance, constituaient une obligation légale pour le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM).

Soulignant la nécessité de rendre les finances publiques viables tout en encourageant la croissance économique et l'emploi, le Parlement a insisté sur le fait que des paiements de taux d'intérêt peu élevés, des politiques monétaires accommodantes ainsi que des mesures ponctuelles atténuant la charge de la dette actuelle ne sont que temporaires.

Recommandations par pays: les députés ont réclamé davantage d'engagement de la part des États membres afin qu'ils prennent les mesures politiques nécessaires en s'appuyant sur les recommandations par pays qui ont été convenues.

Si les États membres ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays dans le domaine de la politique budgétaire et des politiques actives du marché du travail, tel n'est pas le cas dans des domaines tels que la concurrence dans le secteur des services et l'environnement des entreprises.

Tous les États membres devraient prendre des mesures pour corriger les déséquilibres macroéconomiques, en particulier les niveaux élevés de dette, les excédents de la balance courante et les déséquilibres en matière de compétitivité.

Emploi et politiques sociales: le Parlement a appelé à des efforts continus pour parvenir à un équilibre entre la dimension économique et la dimension sociale du processus du Semestre européen et pour promouvoir des réformes structurelles équilibrées sur le plan social et économique qui réduisent les inégalités et contribuent à créer des emplois décents, menant à un emploi de qualité.

Une attention accrue devrait être accordée aux déséquilibres structurels sur le marché du travail dans les recommandations par pays. De plus, l'impact social des politiques européennes devrait être évalué.

La Commission et les États membres ont été invités à:

- consacrer des moyens suffisants à la lutte contre le chômage des jeunes en poursuivant l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du terme de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) et en renforçant la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse;
- renforcer l'efficacité des politiques du marché du travail grâce à des financements mettant l'accent sur l'environnement, l'employeur, le travailleur, la santé et la protection des consommateurs;
- accorder une plus grande reconnaissance et une meilleure visibilité aux entreprises de l'économie sociale;
- renforcer le dialogue social, la négociation collective et la position des travailleurs dans le système de fixation des salaires;
- présenter des propositions ambitieuses en vue d'un socle européen des droits sociaux;
- étudier les moyens de définir ce qu'un salaire décent pourrait englober et la manière de le chiffrer;
- mieux coordonner au niveau européen la gestion des régimes de sécurité sociale;
- renforcer la protection contre les discriminations et contre les licenciements abusifs liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- mettre en place tous les mécanismes appropriés en vue d'une plus grande mobilité des jeunes, y compris en apprentissage.

Le Parlement a appelé de ses vœux une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté d'Europe 2020, et demandé que les États membres travaillent à la mise en place progressive de régimes de revenu minimal assurant une couverture et une utilisation suffisantes.

Les députés ont enfin demandé que les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) soient utilisés de manière plus efficace en vue de promouvoir les investissements dans les services sociaux, de santé, éducatifs et d'emploi de qualité, et de lutter contre la pauvreté énergétique, l'augmentation du coût de la vie, l'exclusion sociale, la privation de logement et la qualité insuffisante du parc de logements.